

## Taux d'intérêts en 2022 pour le canton de Genève

Intérêt rémunérateur ICC*	
(en faveur du contribuable):	0.01%
Intérêt moratoire ICC**	
(en faveur de l'Etat):	2.51%
Intérêt rémunérateur IFD*	
(en faveur du contribuable):	0%
Intérêt moratoire IFD**	
(en faveur de l'Etat):	4%
Intérêt compensatoire ICC***	
(en faveur du contribuable):	0.01%
(en faveur de l'Etat):	2.51%

\* sur les montants versés avant les échéances

\*\* sur les paiements acquittés après l'échéance

\*\*\* pour les impôts cantonaux et communaux seulement, calculés sur la différence entre les versements effectués dans le cadre des acomptes et la taxation définitive, depuis le terme général de l'échéance (31 mars 2022) jusqu'au décompte final (les versements effectués dans l'intervalle sont pris en compte)